

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 3 mai 2017 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut

Présence dans la salle : Vingt-neuf (29) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu’il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1705-137

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

Que l’ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Moment de réflexion
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l’ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 avril 2017
0.5	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2017
0.6	Suivi au procès-verbal
0.7	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
100-01	Services des travaux publics - Rappel d’un employé saisonnier;
100-02	Acceptation d’une lettre de démission de la coordonnatrice en prévention;
100-03	Chef-pompier : demande de rémunération lors de présence aux comités
100-04	Ville de Maniwaki – Partage de deux pompiers;
100-05	Nomination d’un nom de lieux de la salle de réunion du bureau municipal.

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Avis de motion – Règlement 2017-341 Règlement concernant les nuisances et concernant l’usage et l’empiètement des voies publiques
- 110-02 Cité étudiante de Maniwaki – Bourse d’étude
- 110-03 Autorisation pour gestion de dossier Mon Dossier DAR
- 110-04 Autorisation pour gestion du dossier Mon Dossier DG
- 110-05 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement
- 110-06 Stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur
- 110-07 Langevin Grondin CPA inc – autorisation de paiement
- 110-08 C.C.U.E - Nomination des membres
- 110-09 Avis de motion – Règlement 2017-342 Règlement décrétant l’exécution de travaux et autorisant un emprunt
- 110-10 Autorisation de dépense – achat d’un balai de rue (balai mécanique)
- 110-11 Autorisation de déposer une demande de subvention – Projet garage municipal et caserne incendie
- 110-12 avis de motion – Modification règlement de location des salles du centre multiculturel

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 avril 2017
- 130-02 Présentation des comptes payés au 21 avril 2017
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 21 avril 2017
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 21 avril 2017
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2017

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-01 Soumission service de balayage de rue
- 300-02 Demande de subvention discrétionnaire – projet d'asphalte du chemin Val-Guertin
- 300-03 Travaux d'amélioration du réseau routier – Planification partiel 2017
- 300-04 Planification des travaux – Programme TECQ 2014-2018
- 300-05 Adjudication du contrat d'achat d'abat-poussière

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Conseil en bref 2017-03-21
- 800-02 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 800-03 UMQ – Accusé de réception
- 800-04 Stéphanie vallée Accusé de réception
- 800-05 Conseil en Bref 18 avril 2017

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1705-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1705-139

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL:

Lors de la période de question, le président de l'Association de Protection des Lac des Cèdres, monsieur Guy Desjardins, s'est adressé à l'assemblée afin de déposer une résolution portant le # 05-2017, adoptée par le conseil d'administration de l'Association, demandant au membres du conseil de Messines de considérer certaines modifications d'une partie des affectations du Schéma d'Aménagement proposé par la MRC et ce telles que décrites dans ladite résolution.

CONSEIL MUNICIPAL

R1705-140

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RAPPEL D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE dans sa planification budgétaire 2017, la Municipalité a prévu l'embauche d'une ressource humaine supplémentaire pour son service des travaux publics, et ce, sur une base saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste est occupé depuis quelques années par M. Yannick St-Denis;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil le rappel de M. St-Denis pour la prochaine saison estivale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,

Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le rappel de M. Yannick St-Denis au service des travaux publics pour la prochaine période estivale, et ce, aux mêmes fonctions qu'il a occupées lors de la saison 2016.

QUE la période d'emploi autorisée soit établie par le directeur général, selon les besoins du service et ce, pour une période maximale de 32 semaines, tel que prévu au budget 2017.

QUE la rémunération et avantage social applicables à M. St-Denis en contrepartie des services rendus seront établis selon les dispositions de la politique du personnel salarié 2017-2019, selon le statut d'emploi de personne salariée régulière saisonnière – opérateur de machineries lourdes.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-141

ACCEPTATION D'UNE LETTRE DE DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE EN PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE madame Cindy Céré a remis au directeur général, en date du 12 avril 2017, une lettre de démission de son poste de coordonnatrice en prévention, poste qu'elle occupe au sein de l'administration municipale depuis avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE Madame Céré évoque des raisons personnelles relativement à son départ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de la lettre de démission de madame Céré, le directeur général a transmis l'information au maire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité d'administration du 24 avril, le maire a informé le comité qu'il avait rencontré madame Céré relativement à sa démission et qu'elle maintenait sa décision;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande d'accepter la lettre de démission, tel que déposée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyer par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la lettre de démission provenant de l'employé Cindy Céré, coordonnatrice en prévention.

QUE Madame Céré quittera ses fonctions le 5 mai 2017.

QUE le Conseil souhaite à madame Céré du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

R1705-142

CHEF-POMPIER : RÉMUNÉRATION LORS DE PRÉSENCE AUX COMITÉS

CONSIDÉRANT QUE le chef-pompier reçoit sur une base hebdomadaire une rémunération en raison de six (6) heures, selon son taux horaire régulier pour s'occuper de tâches administratives et techniques du service;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier se doit de participer à diverses rencontres de comité, tel que le comité sécurité incendie local, comité des chefs pompiers au niveau régional, etc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'administration municipale de verser au chef pompier sur présentation d'un rapport de demande de paiement pour présence aux divers comités sous sa responsabilité, la rémunération selon la formule horaire, multiplié par son taux horaire régulier.

Les sommes payées devront être inscrites au rapport mensuel des salaires payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-143

VILLE DE MANIWAKI – DEMANDE DE PARTAGE DE DEUX POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki sollicite la Municipalité de Messines afin d'obtenir l'autorisation de partager les services des pompiers Normand Michaud et Charles Petrin ;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile pour les municipalités locales de recruter des candidats pour pourvoir des postes de pompiers auprès des brigades d'incendie municipales, dont le facteur de disponibilité est souvent la cause; les candidats potentiels travaillent souvent à l'extérieur de la municipalité locale où ils résident, soit dans une municipalité limitrophe ou encore à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines bénéficie déjà d'une telle entente de partage pour deux pompiers avec les municipalités de Blue Sea et Déléage;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers Normand Michaud et Charles Pétrin ont tous deux signifié leurs intérêts à se joindre en deuxième brigade à l'équipe de pompiers de la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une obligation d'assurer une formation à tout pompier qui œuvre au sein de leur brigade d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'établir les modes de partage des coûts et d'autorisation de toute formation offerte à un pompier partagé;

CONSIDÉRANT QU'à sa rencontre du 24 avril 2017, le comité d'administration a pris connaissance de la demande de la Ville de Maniwaki et que suite à une analyse du dossier, ce dernier recommande au conseil municipal de ne pas s'opposer au partage des deux pompiers.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines ne s'oppose pas à ce que la Ville de Maniwaki procède à l'embauche auprès de sa brigade d'incendie des pompiers Normand Michaud et Charles Pétrin, et ce, à titre de pompiers partagés.

QUE le tout est conditionnel à ce qu'une entente soit signée entre les deux municipalités relativement à l'habillement des pompiers et du partage des coûts de formation future.

D'AUTORISER le maire, monsieur Ronald Cross le directeur général, monsieur Jim Smith de signer une entente de partage avec la Ville de Maniwaki.

ADOPTÉE

R1705-144

NOMINATION OFFICIELLE D'UN NOM DE LIEU POUR LA SALLE DE RÉUNION DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Centre multiculturel de Messines abrite un certain nombre de locaux servant à diverses rencontres de comité ou autres;

CONSIDÉRANT QUE la salle de réunion du bureau municipal est le seul local à ce jour qui n'ait pas reçu de nom de lieu officiel.

CONSIDÉRANT QUE le fait de procéder à sa nomination aiderait à mieux diriger les participants lors de diverses rencontres, de plus une affiche pourrait être installée à l'extérieur du bâtiment facilitant ainsi sa localisation pour les utilisateurs ou les livraisons;

CONSIDÉRANT la publication de la Gazette Officielle de Québec, publié le 21 août 1921, qui confirme l'origine et la constitution de Messines et qui se lit comme suit:

Le territoire à être érigé en une municipalité séparée, sous le nom de la "municipalité de Burbidge" dans le comté de Hull, est pris dans la partie nord du canton de Bouchette et sera démembré de la "municipalité du canton de Bouchette"...

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines était donc connu sous le nom de "BURBIDGE", le directeur général propose que la salle de réunion du bureau municipal porte ce nom offrant ainsi un petit clin d'œil aux origines de Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Daniel Quenneville,

Il est résolu à l'unanimité

D'ATTRIBUER officiellement l'appellation "Salle Burbidge" comme nom de lieu pour la salle de réunion du bureau municipal

ADOPTÉE

R1705-145

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2017-341

Règlement abrogeant et remplaçant le règlement #202-99 concernant les nuisances et concernant l'usage et l'empiètement des voies publiques

Le conseiller Marcel St-Jacques donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement Intitulé « Règlement n° 2017-341 abrogeant et remplaçant le règlement #202-99 concernant les nuisances » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

Le but est d'abroger et remplacer le Règlement #202-99 concernant les nuisances permettant ainsi une refonte complète des dispositions applicables en la matière. Les nouvelles dispositions permettront de mieux adapter ce règlement à la réalité de la municipalité et de la venue de la Cour municipale. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

R1705-146

CITÉ ÉTUDIANTE – BOURSE D'ÉTUDES 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Promotion 2016-2017 de la C.E.H.G., comité responsable de l'organisation de la soirée de promotion des élèves du cinquième secondaire qui se tiendra samedi le 22 juin 2017 à la Cité-Étudiante de la Haute-Gatineau sollicite des bourses pour les élèves citoyens de la Municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une aide financière au montant de 200.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau afin d'encourager un (1) élève dans la poursuite de ses études postsecondaires.

Le choix de l'étudiant devra être basé sur les critères suivants :

- L'étudiant devra être résident de la municipalité de Messines;
- Il devra poursuivre ses études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou afin de poursuivre au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le Conseil autorise l'émission d'un chèque de 200\$ au nom du bénéficiaire sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1705-147

CHANGEMENT DE CLIC REVENU À MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES ET DEMANDE D'UNE RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE ADJOINTE AUX RESSOURCES.

CONSIDÉRANT QUE Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront faire parvenir d'ici le 15 mai 2017 une résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la directrice adjointe aux ressources, madame Mélanie Lyrette, possède déjà les autorisations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU QUE :

Mélanie Lyrette
Directrice adjointe aux ressources
970 (trois derniers chiffres du NAS)
Soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou le révoquer, selon le cas;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

D'ACCEPTER que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Municipalité de Messines apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE

R1705-148

CHANGEMENT DE CLIC REVENU À MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES ET DEMANDE D'UNE RÉSOLUTION D'AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER.

CONSIDÉRANT QUE Clic Revenu est devenu Mon dossier pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises, les représentants autorisés devront faire parvenir d'ici le 15 mai 2017 une résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, possède déjà les autorisations;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de,
Appuyée par
Il est résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU QUE :
Jim Smith
Directeur général, secrétaire trésorier
300 (trois derniers chiffres du NAS)
Soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou le révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

D'ACCEPTER que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements

dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la Municipalité de Messines apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE

R-1705-149

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 756.48 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6585	420.00\$
6586	30.00\$
6587	108.80\$
6590	197.68\$
TOTAL	756.48 \$

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

R1705-150

STRATÉGIE DE RETRAIT DES PANNEAUX D'INTERDICTION DU FREIN MOTEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une correspondance de la part du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec relativement à leur stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur;

CONSIDÉRANT QUE le frein moteur constitue une pièce de sécurité et que d'en restreindre l'utilisation vient à l'encontre de sa principale fonction;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de sensibilisation vise à informer et à sensibiliser la population et les utilisateurs du frein moteur;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à retirer les panneaux présents actuellement sur le territoire de la province et d'éventuellement les remplacer par des panneaux de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER de retirer les panneaux interdisant l'utilisation du frein moteur sur l'ensemble de son territoire conformément à la demande du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

ADOPTÉE

R1705-151

AUTORISATION DE PAIEMENT – LANGEVIN GRONDIN CPA Inc

CONSIDÉRANT QUE le travail d’audit 2016 a eu lieu dans la semaine du 27 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la présentation des états financiers 2016 a eu lieu lors de l’assemblée régulière du 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la note d’honoraires datée du 4 avril 2017 totalise 15 200.00\$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’AUTORISER le paiement de la facture des auditeurs Langevin Grondin CPA inc. au montant de 15 200.00\$ en plus des taxes applicables, pour l’exécution de l’audit des états financiers au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

R1705-152

C.C.U.E. : NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement est régit par le règlement 180-96;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques
Il est résolu à l’unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la municipalité de Messines

- Ronald cross
- Charles Rondeau
- André Galipeau
- Maurice Archambault
- Maude-Élaine Levert-Martin

ADOPTÉE

R1705-153

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2017-342

Règlement décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt

Le conseiller Francine Jolivette donne Avis de motion que lors d’une séance subséquente de ce conseil, le règlement intitulé « Règlement n° 2017-342 décrétant l'exécution des travaux et autorisant un emprunt » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

R1705-154

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT D'UN BALAI DE RUE – BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT QUE suite à ce que le conseil ait décidé de procéder à l’achat d’un balai de rue mécanisé usagé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général (DG) informe le conseil qu'il a obtenu deux prix (Camion Lussicam Trans-Canada Inc., de Sainte-Julie, Québec au montant de 30 600\$, + taxes, + transport et un deuxième prix de l'entreprise Jersey Rents situé au New Jersey E.U., au montant de 18 500\$ US, + taxes, frais de douanes et transport) pour de balai de rue de marque Johnston, modèle 4000 de l'année 2009.

CONSIDÉRANT QUE le balai de rue de Jersey Rents semble être un équipement en meilleur état, le DG recommande l'achat de celui-ci suite à sa vérification.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense pour l'acquisition d'un balai mécanique usagé au montant de 30 600.00\$ en plus des taxes applicables et des frais de transport

QUE les deniers nécessaires à cet achat proviennent du budget courant, dont un transfert budgétaire sera effectué tel qui suit à savoir:

Du poste G/L #	Sommes transférés	Vers poste G/L #
01 210 00	18 000\$	03 21075 000
02 32020 459	5 000\$	03 21075 000
02 32040 459	2 700.00	03 21075 000
02 32040 459	60.00\$	02 99200 899
02 32040 459	930.00\$	02 92200 898
02 32040 459	1 185.00\$	02 32000 310
02 32040 459	2 500.00\$	0232000 322

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-155

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE
MUNICIPAL ET D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Galipeau demande à ce le projet de construction de la nouvelle caserne incendie soit reportée à la prochaine assemblée de conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin immédiat de construire un garage pour le service des travaux publics afin de procéder à l'entretien de sa machinerie et de ses équipements et à l'entreposage de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général de procéder à la recherche de subvention possibles et de déposer une demande de financement au nom de la Municipalité de Messines

QUE le montant maximal du projet de construction du garage soit de 600 000\$

ADOPTÉE

R1705-156

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2008-167 CONCERNANT LA
LOCATION DES SALLES DU CENTRE MULTICULTUREL DE MESSINES**

**Règlement abrogeant et remplaçant le règlement #2008-167
Règlement concernant la location et l'utilisation de la salle Réjean
Lafrenière et de la salle de réunion du Centre multiculturel**

Le conseiller Daniel Quenneville donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement Intitulé « Règlement n° 2017-343 abrogeant et remplaçant le règlement #2008-167 règlement concernant la location et l'utilisation de la salle Réjean Lafrenière et de la salle de réunion du centre multiculturel sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

Le but est d'abroger et remplacer le Règlement #2008-167 concernant la location des salles du Centre multiculturel permettant ainsi une refonte complète des dispositions applicables en la matière. Les nouvelles dispositions permettront de mieux adapter ce règlement à la réalité et aux besoins d'aujourd'hui.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1705-157

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 avril 2017, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 19 317.31\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-158

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 21 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 29 mars 2017 au 21 avril 2017, pour la somme de 175 839.78\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
2	Chèques fournisseurs émis	121 983.03\$
21	Prélèvements électroniques	53 856.75\$
	TOTAL :	175 839.78\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-159

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 29 mars 2017 au 21 avril 2017, dont celle-ci représente la somme de 45 371.90\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-160

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 21 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 29 mars 2017 au 21 avril 2017, dont celui-ci représente une somme de 8 927.71\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1705-161

SERVICE DE BALAYAGE DE RUE – REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a procédé à un appel d'offre pour le service de balayage des rues de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise de monsieur Jean-Yves Brisson de Maniwaki qui effectuait ce service pour le compte de la municipalité depuis de nombreuses années à décider de se retirer de ce domaine de service;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre, soit M. Ronald Émond de Gracefield et madame Judith Langevin de Montcerf;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des soumissions reçues, le directeur général rapporte au comité de transport que selon les prix soumissionnés et des équipements dont disposent les soumissionnaires, la municipalité doit s'attendre à payer une somme supplémentaire entre 84 et 148% pour ce service en 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse du dossier, le comité de transport, lors de sa rencontre du 24 avril 2017, a décidé de recommander au conseil de rejeter les deux soumissions, et plus tôt regarder l'option d'acquisition d'un balai mécanique usagé.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

DE REJETER les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offre et de mandater le directeur général afin qu'il effectue des recherches pour localiser un balai de rue mécanique usagé convenant au besoin de la Municipalité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1705-162

DEMANDE DE SUBVENTION 2017-2018 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a priorisé dans son programme d'entretien de son réseau routier de travaux de réfection de la chaussée recouverte d'asphalte de certaines parties du chemin Val-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge, les mesures correctives préconisées comme étant prioritaires, compte tenu de l'état de l'asphalte du dit chemin;

CONSIDÉRANT QUE les travaux recommandés sont conformes aux travaux et frais inhérents admissibles, 1^o aliéna du PAARRM.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil mandate le directeur général pour déposer au nom de la Municipalité, une demande de subvention dans le cadre du programme 2016-2017 «Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)» et ce, pour des travaux d'asphaltage tel que décrit ci-dessus, **pour la somme de 45 000\$.**

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – PLANIFICATION PARTIEL DE 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport a déposé son rapport de priorité des travaux 2017 (planification partiel) d’entretien et/ ou d’amélioration sur le réseau routier municipal (RRM);

CONSIDÉRANT QUE les membres conseil ont pris connaissance dudit rapport et qu’ils sont en accord avec la liste des travaux proposés.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D'AUTORISER le directeur général d’entreprendre les travaux et d’engager les dépenses selon le rapport de priorité tel que suit à savoir :

ITEM	ENDROIT	DESCRIPTION DES TRAVAUX	SOMMES ALLOUÉE	BUDGET COURANT VOIRIE
1	Ch. du Petit lac-des-Cèdres N.	Travaux drainage (installer ponceaux) Correction de la mise en forme (apport de gravier tout venant) Rechargement de gravier MG-20	5000\$	✓
2	Ch. lac-à-Larche	Terminer les travaux de correction de l’intersection lac-à-Larche et des Bouleaux et de ces approches Correction de la mise en forme (apport de gravier tout-venant) Rechargement de gravier 0/¾	3 000\$	✓
3	Chemin Adélard	Rechargement de l’assiette du chemin sur toute sa longueur de gravier 0/¾, d’une épaisseur de 150 mm	10 021.50\$	✓

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TECQ 2014 À 2018 – PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX : ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transport recommande au conseil de retirer de sa planification le projet n° 4 «reconfiguration de l’intersection du chemin de la Ferme et de la Montagne», d’ajouter pour l’année 2017, le projet de réfection du chemin Farley et l’ajout pour l’année 2018, du projet de réfection du chemin Saint-Jacques, le tout selon les plans et devis préparés par le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de tout responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu des travaux tel que déposé et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Retirer de la planification qui a déjà fait l’objet d’une autorisation :

N°	TITRE DU PROJET	TYPE D’INFRA	COÛTS ESTIMÉE DES TRAVAUX	Année de réalisation
4	Reconfiguration de l’intersection du chemin de la Ferme et de la Montagne	Voirie	37 843\$	2015-2016

Projet à ajouter à la planification :

N°	TITRE DU PROJET	TYPE D’INFRA	COÛTS ESTIMÉE DES TRAVAUX	Année de réalisation
5	Réfection du chemin Farley	Voirie	310 220\$	2017
6	Réfection des chemins de la Montagne et Saint-Jacques	Voirie	214 852.12\$	2018

* Les travaux à réaliser sont selon les plans et devis préparer par le Service du Génie Municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1705-165

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat poussière pour la saison estivale 2017 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de trois (2) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium la Municipalité a reçu des soumissions de deux différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général informe le Conseil que les deux soumissions reçues sont conformes à la demande et aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac au coût de 589.00\$ le ballot de 1000 kg et ce pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 14 136.00\$.00\$ transport inclus, en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick	24	1000 kg	615.00	14760.00
2	SOMAVRAC	24	1000 kg	589.00	14136.00

- Toutes taxes applicables en sus.

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1705-166

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20:15

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général